**APPEL A PROJETS BQR (Bonus Qualité Recherche)**

**de l’INSPÉ de BOURGOGNE**

**ANNEE 2021**

**Soutien à l’organisation de manifestations scientifiques**

Pour l’année 2021, l’INSPÉ de Bourgogne doit recevoir par l’université de Bourgogne la somme de 15 000 euros au titre du BQR-INSPÉ. Cette enveloppe budgétaire est destinée à aider les collègues de l’INSPÉ, impliqués dans des recherches liées aux domaines de l’éducation, de la formation, de l’enseignement et de la culture, en participant, autant que faire se peut, au financement d’une partie de leurs projets de recherche ou en les aidant dans la mise en place de manifestations scientifiques.

Le dossier ci-dessous concerne les **demandes de financement pour le soutien à l’organisation de manifestations scientifiques** (colloques, conférences, journées d’étude…). Un des objectifs est d’aider à promouvoir les recherches menées dans notre INSPÉ mais aussi de mieux connaître les recherches réalisées dans d’autres laboratoires ou universités, en France ou à l’étranger, grâce à la venue de chercheurs – conférenciers invités, de donner une meilleure visibilité régionale, nationale et internationale aux travaux menés par nos enseignants-chercheurs et leurs équipes, et de permettre de développer de nouvelles collaborations intra- ou inter-INSPÉ. Dans un souci de créer de plus en plus de liens et d’échanges entre enseignants-chercheurs et personnels de terrain, et dans l’optique de mettre les résultats issus des recherches au profit de la formation initiale et continue, un intérêt particulier sera porté aux thématiques proposées, aux publics concernés, ainsi qu’aux éventuelles retombées pédagogiques et scientifiques de la manifestation.

Le soutien de l’INSPÉ pourra porter, entre autres, sur :

* Les frais de transport et/ou de séjour des chercheurs invités intervenant dans la manifestation scientifique
* La réservation du lieu de la manifestation scientifique
* La participation aux repas et pauses café

Toute aide financière demandée devra être justifiée, expliquée, détaillée. Un budget prévisionnel de la manifestation et un plan de financement seront demandés avec mention des rentrées financières envisagées (montant demandé à l’INSPÉ et cofinancements prévus ou obtenus) et des dépenses prévues (en indiquant clairement quelles lignes budgétaires seraient prises en charge par chacun des co-financeurs envisagés). Pour rappel, ou pour information, les BQR-INSPÉ étant octroyés par année civile, les manifestations scientifiques qui pourraient être soutenues via cet appel à projets devront obligatoirement avoir lieu sur l’année 2021.

Le bénéficiaire, en cas de communication, s’engage à apposer les logos de l’INSPÉ de Bourgogne et de l’Université de Bourgogne sur l’ensemble des documents de communication et à mentionner le concours financier de l’Université de Bourgogne et de l’INSPÉ de Bourgogne via ce BQR-INSPÉ. À la fin de l’événement subventionné, l’organisateur s’engage à fournir un court rapport au conseil scientifique de l’INSPÉ. Ce compte-rendu pourra résumer le déroulement de la journée et les thématiques abordées, indiquer le nombre de participants et leur statut, développer les éventuelles retombées scientifiques (par exemple, publication des actes) et/ou pédagogiques (par exemple, proposition de séminaires de recherche dans le cadre de la formation initiale ou d’actions de formation dans le plan de formation de formateurs).

Le dossier de candidature est à retourner pour **le vendredi 8 janvier 2021 au plus tard** à madame Martine JACQUES, Chargée de Mission Recherche à l’INSPÉ (martine.jacques@u-bourgogne.fr) ainsi qu’à madame Elsa LANG RIPERT, Directrice de l’INSPÉ (elsa.ripert@u-bourgogne.fr) avec copie au secrétariat de direction de l’INSPÉ (ra.espe@u-bourgogne.fr).

Chaque dossier déposé sera d’abord étudié pour s’assurer de la recevabilité de la demande et vérifier que les éléments fournis sont complets et suffisamment informatifs pour permettre une expertise du dossier. Les dossiers seront ensuite répartis entre les différents rapporteurs. Deux collègues seront désignés pour chaque dossier. Ils seront, dans la mesure du possible, des membres du conseil scientifique de l’INSPÉ et ne devront pas être impliqués personnellement dans la manifestation envisagée. En cas de nécessité, pour des soucis d’expertise dans le domaine concerné, des personnes extérieures au CS pourront être choisies dans les laboratoires de recherche de l’UB ou dans d’autres universités (par exemple en faisant appel à des collègues de l’INSPÉ de Franche-Comté). Lors de la réunion du conseil scientifique du mois de janvier 2021, le résultat de chaque expertise sera présenté aux membres du CS qui décideront alors de financer ou non pour tout ou partie du projet. Les réponses seront données aux porteurs de projet avant les vacances d’hiver.

**DOSSIER DE CANDIDATURE BQR-INSPÉ 2021**

**Soutien à l’organisation de manifestations scientifiques**

**ORGANISATEUR / PERSONNE CONTACT**

*(le porteur de la demande de subvention doit obligatoirement être rattaché à l’INSPÉ de Bourgogne)*

**Nom** :

**Prénom** :

**Statut** :

**Département de rattachement au sein de l’INSPÉ** :

**Adresse mail** :

**MANIFESTATION SCIENTIFIQUE**

**Titre** (même provisoire) :

**Date** :

**Lieu** :

**Nature** (journée d’étude, colloque…) :

**Thématique(s)** (mettre 4-5 mots clés) :

**Public(s) visé(s) et participation attendue**:

Décrivez en quelques lignes l’**intérêt et les objectifs** de cette manifestation scientifique :

**Programme** (même provisoire) et explicitation de l’**organisation prévue** (conférences invitées, communications orales, communications affichées, tables rondes…) :

En cas de **chercheurs invités**, indiquez pour chacun leurs nom, prénom, titre, nationalité, institution de rattachement :

**BUDGET PREVISIONNEL ET PLAN DE FINANCEMENT**

Indiquez le budget prévisionnel de la manifestation par poste de dépenses et par poste de recettes. Mentionnez les cofinancements demandés ou déjà obtenus et détaillez précisément le soutien financier demandé à l’INSPÉ dans le cadre de cet appel à projets BQR-INSPÉ 2021.